

Année scolaire 2018-2019	Montant		
	Petite enfance 4 ans	Préscolaire 5 ans	Primaire
Droits d'ouverture de dossier (nouveaux élèves)			
Ouverture de dossier	50 \$	50 \$	50 \$
Services éducatifs obligatoires			
Droits d'inscription	200 \$	200 \$	200 \$
Droits d'éveil et de formation ²	S.O.	3 215 \$	S.O.
Droits de scolarité ¹	S.O.	S.O.	3 110 \$
Fournitures en arts plastiques	50 \$	S.O.	S.O.
Frais accessoires obligatoires	75 \$	50 \$	60 \$
Frais afférents et activités culturelles	S.O.	70 \$	180 \$

¹ Le cas échéant, le montant des droits de scolarité pourra être majoré d'un montant égal à l'écart du montant de la subvention prévue et le montant réel établi aux règles budgétaires 2018-2019 du MEES.

² Le cas échéant, le montant des droits d'éveil et de formation pour le préscolaire 5 ans pourra être majoré d'un montant égal à l'écart du montant de la subvention prévue et le montant réel établi aux règles budgétaires 2018-2019 du MEES.

Services de garde éducatifs à l'enfance et de diner obligatoires - petite enfance 4 ans			
Services de garde éducatifs à l'enfance de 8h40 à 11h00 et de 12h30 à 15h10, selon le calendrier scolaire de 180 jours de l'Académie des Sacrés-Cœurs	3 140 \$	S.O.	S.O.
Services de garde éducatifs à l'enfance de 6h45 à 8h40, services d'une préposée aux premiers soins, diners (repas chauds), collations et services de garde éducatifs à l'enfance de 15h10 à 16h45 selon le calendrier scolaire de 180 jours de l'Académie des Sacrés-Cœurs	5 280 \$	S.O.	S.O.
Service de garde éducatif à l'enfance facultatif - petite enfance 4 ans			
Garderie de 16 h 45 à 18 h - selon le calendrier scolaire de 180 jours de l'Académie des Sacrés-Cœurs	1 095 \$	S.O.	S.O.

Services de garderie et de diner facultatifs - préscolaire 5 ans et primaire			
=> selon le service sélectionné, le prix est de :			
SG1: Garderie du matin de 6 h 45 jusqu'au début des classes	S.O.	940 \$	850 \$
SG3: Garderie du midi, repas chaud à la cafétéria	S.O.	3 460 \$	3 085 \$
SG4: Garderie du midi, l'enfant apporte un lunch de la maison	S.O.	2 945 \$	2 560 \$
SG5: Garderie du soir jusqu'à 16 h 45	S.O.	910 \$	825 \$
SG6: Garderie de 16 h 45 à 18 h	S.O.	875 \$	710 \$
SG7: Garderie du soir et collation jusqu'à 17 h 15	S.O.	1 410 \$	1 320 \$
SG8: Récréation, collation et étude 1er cycle de 15 h 25 à 17 h 15 2e cycle de 15 h 35 à 17 h 15 3e cycle de 15 h 45 à 17 h 15	S.O.	S.O.	1 560 \$
SG9: Garderie de 17 h 15 à 18 h	S.O.	S.O.	425 \$
En combinant certains services, des rabais sont disponibles. Veuillez communiquer avec Mme Sylvie Vallée pour plus d'information.			
Les parents doivent assumer 100 % des autres coûts facturés par l'Académie, le cas échéant.			

Services accessoires facultatifs sur une base annuelle			
Déjeuners (180 jours)	450 \$	450 \$	450 \$
Soupers (140 jours)	520 \$	520 \$	520 \$

Services accessoires facultatifs sur une base unitaire			
Garderie du matin	S.O.	16 \$/jour	16 \$/jour
Garderie du midi	S.O.	27,50 \$/jour	27,50 \$/jour
Garderie du soir jusqu'à 16 h 45	S.O.	8,75 \$/jour	8,75 \$/jour
Étude et garderie post-scolaire jusqu'à 18 h	S.O.	S.O.	22 \$/jour
Garderie journée pédagogique animée	à venir	à venir	à venir
Garderie - départ entre 16 h 45 et 19 h	4,85 \$/½ h	4,85 \$/½ h	4,85 \$/½ h
Garderie-départ après 18 h (vendredi ou veille d'un congé) ou après 19 h	7,45 \$/¼ h	7,45 \$/¼ h	7,45 \$/¼ h
Déjeuners	4,20 \$/jour	4,20 \$/jour	4,20 \$/jour
Soupers	5,95 \$/jour	5,95 \$/jour	5,95 \$/jour

Réduction selon la politique familiale

Lorsque la famille inscrit plus d'un enfant de la même famille en même temps à l'Académie des Sacrés-Cœurs (ASC) et au Collège Trinité (CT), les services de garde éducatifs à la petite enfance 4 ans de 8h40 à 11h00 et de 12h30 à 15h10, les droits d'éveil et de formation au préscolaire 5 ans ou les frais de scolarité seront réduits de 10 % pour le 2e enfant, 20 % pour le 3e enfant et 20 % pour le 4e enfant. Le premier enfant étant toujours considéré comme celui qui est le plus âgé. Par l'énoncé « un enfant de la même famille », l'établissement entend un enfant ayant le même père, mère ou tuteur puisque la réduction est accordée en fonction du lien de filiation.

Modalités de paiement

Les droits d'inscription de 200 \$ sont payables lors de la demande d'inscription et sont renouvelables annuellement.

Le solde est payable par chèque postdaté en 1 ou 3 versements sensiblement égaux, comme suit: 1 versement : 1^{er} septembre 2018 et 3 versements : 1^{er} septembre 2018, 1^{er} décembre 2018 et 1^{er} mars 2019. Vous pouvez également payer par paiement préautorisé en 10 versements sensiblement égaux du 1^{er} septembre 2018 au 1^{er} juin 2019.

Reçus aux fins de l'impôt

L'établissement remettra un reçu au payeur pour les montants payés relatifs aux services de garderie utilisés dans le respect des dispositions fiscales des gouvernements du Québec et du Canada.